

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura   |
| <b>Herausgeber:</b> | Association pour la défense des intérêts du Jura  |
| <b>Band:</b>        | 44 (1973)   |
| <b>Heft:</b>        | 3   |
| <b>Artikel:</b>     | Le message du président ad intérim  |
| <b>Autor:</b>       | Favre, Henri-Louis  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-825032">https://doi.org/10.5169/seals-825032</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*A son tour, M. Steiner remercia avec beaucoup de modestie ses collaborateurs anciens et actuels au sein de la Direction, du Comité central et des commissions de l'ADIJ. Il ne cacha pas qu'il quittait avec regret et nostalgie l'ADIJ, qui représente une bonne partie de sa vie. Il rendit hommage aux fondateurs de l'association et à ceux qui assurèrent la relève, notamment à feu Frédéric Reusser, avocat des mineurs, président pendant trente-cinq ans, et à feu Henri Farron, caissier, ainsi qu'à MM. Willy Sunier, ancien vice-président, et Georges Moeckli, ancien secrétaire. Il souhaita en terminant que l'ADIJ reste fidèle à ses principes : neutralité politique, non-immixtion dans la question jurassienne, étant entendu qu'on peut défendre efficacement les intérêts supérieurs du Jura en se plaçant au-dessus des passions partisanes qui divisent le pays. M. Steiner invita enfin le nouveau secrétaire général de l'ADIJ, M. François Lachat, qui était présent et qui entrera en fonctions le 1<sup>er</sup> avril 1973, à servir loyalement et fidèlement l'ADIJ.*

ADIJ

## **Le message du président ad intérim**

*Voici en quels termes le président ad intérim de l'ADIJ, M. Henri-Louis Favre, s'est adressé au Comité central, le 15 mars 1973 à Moutier :*

Certes, nous étions prévenus, nous nous attendions à cette décision. Nous espérions toutefois que la prodigieuse capacité de travail à laquelle René Steiner nous avait habitués permettrait de le garder à la tête de notre association plus longtemps encore. La faculté en a décidé autrement et notre président s'est soumis à un diagnostic impératif. Convenez, avec moi, que cette démission nous cause une vive émotion, je ne m'en cache pas.

Il n'est pas d'usage, en pareille circonstance, de faire du sentiment ; cela ne convient ni à l'intéressé ni au comité. Nous prendrons officiellement congé de celui qui se consacra à l'ADIJ avec une rare compétence et un immense dévouement, à tel point qu'il s'identifiait avec elle, lors de la prochaine assemblée générale et nous le ferons en des termes qui conviennent.

Mais aujourd'hui, dans ce cadre restreint, en présence de ses collaborateurs proches ou immédiats, parmi ceux qui l'ont vu à l'œuvre, durant de nombreuses années de secrétariat puis de présidence, permettez à celui qui tenta modestement pendant dix ans de le seconder dans cette fonction lourde de responsabilités de lui rendre un hommage bref et mérité.

Pour ne pas le blesser dans sa modestie et par gratitude envers ceux qui l'ont étroitement entouré et judicieusement conseillé, mon propos s'adressera également à Henri Farron, décédé dans l'exercice de ses fonctions de caissier, à Willy Sunier, ancien vice-président, certainement en pensée avec nous de son lit où la maladie le retient inexorablement. L'ADIJ serait-elle à ce point exigeante, qu'elle deviendrait cruelle envers ses serviteurs ? Je résumerai ma pensée en disant qu'ils m'ont beaucoup donné, parce qu'ils avaient beaucoup à donner.

Certains esprits retors, critiques ou chagrins, un peu provoquants, leur cherchaient parfois mauvaise querelle, relevant qu'ils étaient tous trois

colonels, radicaux et protestants ! Pour les avoir bien connus, puisqu'ils m'ont fait l'honneur de leur amitié et de leur confiance, j'affirme que l'exercice du commandement leur avait appris à servir, que l'application de la doctrine du parti les avait rendus libres et que la pratique de la foi les avait faits tolérants.

Et c'est dans cet esprit, dans ce climat de travail, auquel ont participé d'autres membres du comité ici présents, que j'ai appris ce qu'était l'ADIJ et que j'ai compris ce qu'elle attendait de nous.

Par les nouvelles structures qu'elle vient de se donner, sous l'effet des impérieuses nécessités du moment, l'ADIJ va changer d'aspect ; elle perdra une partie de son caractère, ce que d'aucuns regrettent encore. D'amateur, dans l'acception généreuse du terme, elle devient professionnelle. Cette mutation profonde dont les suites restent encore imprévisibles et qui face à l'incertitude de l'avenir rend prudent nous appelle à la vigilance. Une page se tourne aujourd'hui, mais elle garde en filigrane ce que j'aimerais transmettre à ceux qui vont assurer la relève et qui me paraît actuellement essentiel dans la mission temporaire que vous venez de me confier, l'empreinte profonde et inaltérable de ces hommes de bonne volonté qui, souvent au prix de leur santé, ont donné le meilleur d'eux-mêmes afin que l'ADIJ puisse constamment tendre au but qu'elle se propose.

Nous sommes assurés de l'appui de René Steiner qui continuera à suivre les séances de la direction jusqu'au moment où sa présence ne lui semblera plus indispensable. Cette décision reflète un caractère loyal, un esprit généreux qui, je me plaît à le souligner maintenant, est l'attitude observée par MM. Jobé et Berdat avec lesquels nous avons eu plaisir à œuvrer pendant quelques mois déjà.

Par les déclarations qu'il nous a faites, notre nouveau secrétaire général M. Lachat a clairement exprimé ses intentions. Nous le savons digne de la confiance que nous avons placée en lui et nous nous réjouissons de la collaboration qui s'établira tout prochainement.

Pour partir sur des bases solides, nous vous avons proposé de donner à la direction la structure prévue par les statuts et de porter à cinq le nombre de ses membres. M. Houlmann a accepté de nous prêter son précieux concours et nous lui en savons gré.

Ainsi constituée, la nouvelle équipe s'efforcera de mériter la confiance que vous lui avez témoignée. Personnellement, avec ma gratitude, je vous réaffirme mon entier dévouement.

## Les travaux du Comité de l'ADIJ

La démission du président René Steiner, la désignation de M. Henri-Louis Favre comme président ad intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale, l'élection comme nouveau membre de la Direction de M. Marcel Houlmann, préfet et président de tribunal à La Neuveville, furent les éléments marquants de la dernière séance du Comité central de l'ADIJ, le 15 mars 1973 à Moutier, éléments que nous évoquons en pages 31 et 32 de ce numéro.